

Loi sur l'intérêt

Je me suis intéressé à cette affaire. Vers la fin de la guerre, l'agriculteur avait emprunté de l'argent. Sa femme souffrait de tuberculose. A cette époque, les soins médicaux n'étaient pas gratuits. Pour cet homme, la vie de sa femme passait avant les questions d'argent. Il a donc emprunté de l'argent pour la faire soigner. Elle était incurable; elle est morte.

Au moment d'emprunter, l'agriculteur en question pensait pouvoir rembourser jusqu'au dernier sou. Quand il a été expulsé de sa ferme, il avait déjà remboursé trois fois ce qu'il avait emprunté, mais sa dette n'avait pas diminué. Viendra-t-on me dire que c'est juste? C'est absolument injuste.

A cette époque, il y avait un gouvernement du Crédit social—dont je ne faisais pas partie—dirigé par le regretté M. Eberhart. Il a instauré un moratoire pour donner aux gens le temps de rembourser leurs dettes. Il a également créé la commission de règlement des dettes. Vers 1934, le gouvernement Bennett a fait adopter une loi fédérale prévoyant l'intervention d'un arbitre indépendant pour examiner les dettes et les échéances. Si l'arbitre déterminait que l'agriculteur était de bonne foi, sa ferme n'était pas confisquée. En fait, la loi sur le remboursement des créanciers de l'Alberta permettait de réduire le montant de la dette. Malheureusement, c'était trop tard d'un ou deux ans pour l'agriculteur dont j'ai parlé. Après avoir remboursé deux fois et demie ou trois fois le montant de l'emprunt, il a été expulsé de sa ferme.

Qu'a fait cet agriculteur? Il a pris une grainerie montée sur traîneau et l'a transportée sur la terre d'un autre agriculteur. Il ne pouvait emporter aucune pièce d'équipement. Après toute une vie de travail, on lui a tout pris. On l'a impitoyablement expulsé de sa terre. La compagnie d'assurance a eu le culot de le menacer de poursuites judiciaires s'il ne rapportait pas cette grainerie. Ces gens ont été dégueulasses. Dieu merci, on a par la suite adopté des lois qui ont permis à d'autres d'éviter le même sort. Si ces lois n'avaient pas été adoptées à cette époque, une foule d'agriculteurs de l'Alberta auraient perdu des exploitations agricoles rentables. Grâce à la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers de même qu'au moratoire et aux mesures législatives adoptées en ce sens par le gouvernement de l'Alberta, ces agriculteurs ont pu sauvegarder leur exploitation et en arriver à une formule de remboursement satisfaisante. Certains ont bénéficié d'une réduction, tandis que d'autres, qui n'avaient pas joué le jeu, ont vu leur compte réglé par la commission de règlement des dettes. Mais la plupart ont respecté leurs obligations dans des conditions économiques sur lesquelles ils n'avaient aucune influence. Mais comment le Canadien moyen peut-il s'accommoder d'un système qui lui fait payer de deux à trois fois le montant emprunté alors que le principal demeure inchangé?

● (1710)

Je voudrais dire au député que j'aurais aimé voir des dispositions à cet égard dans la loi sur les faillites que nous étudions actuellement. Cette loi n'est d'aucune utilité pour le particulier qui se trouve en difficulté aujourd'hui. Il faudrait y annexer la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers ou une loi semblable pour lui conférer une certaine force de frappe, qui permette de régler ces problèmes d'une manière juste et équitable. Voilà ce qui me préoccupe. On met les agriculteurs à la porte et ils perdent tout leur avoir.

Bien sûr, on peut plaisanter et dire qu'ils n'ont que ce qu'ils méritent. Mais, dans bien des cas, leurs difficultés viennent non pas de leur ineptie, mais de circonstances économiques tout à fait indépendantes de leur volonté. Ainsi, la hausse soudaine des taux d'intérêt il y a quelque temps est venue tout chambarder, tant pour le propriétaire qui devait renouveler son hypothèque à un taux qui dépassait de beaucoup sa capacité de payer, que pour l'agriculteur qui était loin de pouvoir vendre ses produits à un prix lui permettant de couvrir ses dépenses d'exploitation. Par ailleurs, on ne saurait dire que la conduite des banques a été de bonne guerre. Un agriculteur ontarien, ayant de solides connaissances dans le domaine, a décidé d'agrandir son exploitation juste avant que les taux d'intérêt commencent à grimper. Il voulait avoir quelque chose à donner à sa famille. Il a acheté une vieille ferme, puis les taux d'intérêt se sont mis à monter. Son gérant de banque lui avait dit au moment où il avait souscrit son hypothèque: «Ne vous inquiétez pas, nous ne vous laisserons pas tomber. Nous vous accorderons du temps si les taux d'intérêt montent. Nous saurons être juste avec vous.» Le gérant ayant été muté, son remplaçant, un homme sans cœur, exigea que notre homme lui remette soit l'argent soit la propriété, se moquant bien d'être juste ou non.

Je voudrais bien, monsieur le Président, que nous ayons des lois qui protègent ces personnes. Elles en ont besoin. Nous devrions nous efforcer, au Canada, de protéger nos agriculteurs qui ont de l'argent d'investi dans leurs terres, qui jouent le jeu. Il faut aussi que nous protégeons nos maisons de peur de nous retrouver sur le pavé lorsque les prêteurs veulent se faire rembourser. Il faut être juste, évidemment, envers ceux qui prêtent leur argent à des fins d'investissement, mais soyons justes également envers ceux qui sont pris au piège. N'accordons pas notre entière sympathie à ceux qui possèdent, en laissant pour compte les personnes aux prises avec une situation difficile dont elles ne sont aucunement responsables.

Si des modifications de cet ordre étaient apportées, monsieur le Président, je me réjouirais de ce projet de loi. J'en suis incapable pour l'instant. Je suppose que le gouvernement en débatera jusqu'au bout, aussi anodin que cela semble. Toutefois, je ne vais pas m'inquiéter à propos de ce projet de loi. J'y reviendrai relativement à d'autres mesures. Mais si le projet de loi avait un peu de mordant et aidait vraiment ceux qui ont des difficultés à effectuer leurs paiements, je serais très, très inquiet.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, c'est toujours stimulant d'entendre le député de Bow River (M. Taylor). Cet après-midi, il faisait un retour en arrière sur les idées qu'il a sans doute épousées du temps qu'il était créditiste en Alberta. Je m'amuse à l'écouter s'en prendre aux banques; plus il parle plus on dirait qu'il fait partie de cette horde socialiste contre laquelle il se plaît si souvent à charger lors de ses interventions à la Chambre. Nous n'aurons pas l'occasion d'approfondir la question, malheureusement, mais je me demande comment le représentant de Bow River s'arrange pour que ses idées sur les banques cadrent avec sa théorie générale en matière de libre entreprise et avec celle de la conspiration du socialisme international que soutiennent un grand nombre de ses collègues. Il devrait nous expliquer cela un jour.